

**ACCOMPAGNAMENTO DELLA COOPERATIVA DI DONNE, SONG TAABA
AL "RICONOSCIMENTO" - 3 APRILE 2012**

SOLIDAID ha accompagnato la cooperativa femminile "Song Taaba" al riconoscimento amministrativo da parte dello Stato.

Con il riconoscimento la cooperativa può ora ottenere partenariati tecnici e finanziari per la messa in opera delle sue attività.

La cooperativa Song Taaba, è formata da sole donne della provincia di Kadiogo, e lavora alla filiera del karitè: dalla raccolta del prodotto, all'estrazione di burro e sapone fino alla commercializzazione.

Riportiamo di seguito la copia dell'atto ufficiale di tale riconoscimento avvenuto in data 3 aprile 2012.

Ci JOINT UNE COPIE DU RECIPISSÉ DE RECONNAISSANCE DE L'ASSOCIATION

Noms, Prénoms et adresses des personnes actuellement chargées de l'administration et /ou de la direction de l'Association :

ROLE DANS L'ASSOCIATION	NOM ET PRENOMS	ADRESSES
Présidente	NANA Elisabeth	Tel : 75 44 06 61 06 BP 9096 Ouaga 06
Vice-présidente	TAPSOBA Rosalie	
Secrétaire	KABORE Pauline	Tel : 78 35 89 80
Secrétaire adjointe	PALLO Mariam	Tel : 70 40 70 71
Trésorière	GUINGANE Fatimata Clémence	Tel : 71 71 72 06
Trésorière adjointe	KONDO Awa	Tel : 72 99 71 18 01 BP 4703 Ouaga 01
Secrétaire à l'information et à l'organisation	OUEDRAOGO Assèta	Tel : 78 98 62 25



ROLE DANS L'ASSOCIATION	NOM ET PRENOM	ADRESSE
Commissaires aux comptes	ILBOUDO Bernadette	Tel : 73 21 88 97
	KABORE Assèto	Tel : 70 39 59 44

GA
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE DE LA DECENTRALISATION
ET DE LA SECURITE

BURKINA FASO
UNITE -PROGRES -JUSTICE

REGION DU CENTRE

PROVINCE DU KADIOGO

HAUT-COMMISSARIAT

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES AFFAIRES SOCIO-ECONOMIQUES
ET CULTURELLES

N°2012 _____ MATDS/RCEN/PKAD/HC/SG/DASE

RECEPISSE DE DECLARATION D'EXISTENCE D'ASSOCIATION

Le Haut-commissaire de la Province du Kadiogo donne aux personnes Ci-après désignées, récépissé de déclaration d'existence pour l'Association régie par la Loi N° 10/92/ADP du 15 décembre 1992.

DENOMINATION: Association Féminine "Song-Taaba" de Goundri (A.F.S.G).

SIEGE Social : Secteur 28, Ouagadougou, Province du Kadiogo.

OBJET : l'association a pour objectifs de:

- promouvoir la production du beurre de karité ;
- entreprendre des actions de renforcement des capacités des producteurs, transformateurs, commerçants, consommateurs etc. afin qu'ils arrivent à défendre les aspirations légitimes de tous les acteurs et leurs organisations dans la filière production beurre de karité.

PIECES ANNEXEES : Statut, Règlement intérieur et Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive en triple exemplaires chacun.

La déclaration d'existence faisant l'objet du présent récépissé devra être rendue publique dans les formes prescrites par l'article 07 de la Loi N° 10/92/ADP du 15 décembre 1992 dont la teneur suit :

« Dans un délai d'un (01) mois à partir de la date de délivrance du récépissé de déclaration, les dirigeants de l'association sont tenus de faire procéder à l'insertion au Journal Officiel d'un extrait du récépissé contenant la date de la déclaration, la dénomination et l'objet de l'association, l'indication de son siège social, les noms et adresses des membres de son organe dirigeant ».

Les modifications apportées aux textes constitutifs et les changements survenus dans l'administration de l'association sont portés à la connaissance de l'autorité qui en délivre récépissé.

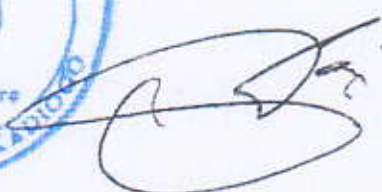
AMPLIATIONS :

- 1- MATDS
- 1- Gouvernorat du Centre
- 1- DPPN/K
- 1- Mairie de Ouagadougou
- 1- Comp.Gend. Ouaga
- 1- Intéressés
- 1- Chrono



03 AVR 2012

Ouagadougou, le
Le Haut-Commissaire


Halidou QUEDRAOGO
Administrateur Civil
Chevalier de l'Ordre National

Elle remercie beaucoup l'Association Solid Aid pour son soutien financier et espere que cet partenariat puisse continuer.